



**Terrebonne**

*Une histoire de vie*

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 mars 2022.

**CE-2022-331-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la *Convention de subvention pour le financement de projets d'habitation* entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Terrebonne et la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin de permettre à la Ville d'augmenter sa contribution dans le cadre du projet de logement social *Havre du Roseau*.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier et l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toutes modifications mineures qui pourraient être apportées à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 28 mars 2021

GREFFIER

## 16.1

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	28 mars 2022
<b>Date de présentation au conseil municipal</b>	28 mars 2022
<b>Objet</b>	Recommandation de la signature de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Terrebonne afin de permettre à la Ville d'augmenter sa contribution dans le cadre du projet de logement social le Havre du Roseau

### IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier et l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Terrebonne, incluant toutes modifications mineures qui pourraient être apportées à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**Signataire :**



Signature numérique de  
Dufresne Sylvain  
Date : 2022.03.28 13:07:44 -04'00'

**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	28 mars 2022
<b>Date de présentation au conseil municipal</b>	28 mars 2022
<b>Objet</b>	Recommandation de la signature de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Terrebonne afin de permettre à la Ville d'augmenter sa contribution dans le cadre du projet de logement social le Havre du Roseau

## CONTENU

### Mise en contexte

La Ville travaille depuis plusieurs mois à l'implantation d'un pôle social (Pôle des Tilleuls) comprenant entre autres, le développement de 43 unités de logements sociaux dédiés pour une clientèle en santé mentale (projet Havre du Roseau). Les 43 unités de ce projet intégré au Pôle, sont déjà réservées et accordées par la SHQ à l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud (OMHLS). En mars 2021, afin de faciliter la réalisation du projet, la Ville a reçu une entente de subvention du MAMH pour un montant de 388 792 \$. À nouveau, le MAMH offre une subvention additionnelle à la Ville de Terrebonne au montant de 2 943 954 \$ qui permettra ainsi d'assurer la réalisation du projet auquel les coûts de construction ont largement augmenté depuis la création du projet.

### Historique des décisions

#### **29 mars 2021 – 181-03-2021**

Autorisation de la signature de l'entente tripartite concernant la subvention à la Ville de Terrebonne au montant de 388 792 \$ pour le projet Havre du Roseau

#### **5 février 2020 – CE-2020-104-DEC**

Cette résolution fait état de l'avancement du Pôle des Tilleuls et précise la responsabilité des différentes directions pour l'avancement du projet.

## Description

Le 29 mars 2021, la Ville signait une entente de subvention additionnelle tripartite avec le MAMH et la SHQ pour le financement du projet de logements sociaux Havre du Roseau au montant de 388 792 \$.

Il s'agissait d'une subvention additionnelle octroyée à l'ensemble des unités en attente de réalisation. Le MAMH et la SHQ espéraient alors, par cette aide supplémentaire, viabiliser plus facilement les projets et ainsi offrir un loyer plus abordable aux futurs locataires. La subvention devait passer par les municipalités, car les fonds provenaient du MAMH et non pas directement de la SHQ.

Le MAMH et la SHQ proposent à nouveau une nouvelle entente de subvention tripartite pour le financement du projet Havre du Roseau au montant de 2 943 954 \$. Cette entente permettra de contribuer à la réalisation du projet et de pallier l'augmentation importante des coûts de construction observés depuis les dernières années.

Afin d'en autoriser la signature, il est donc demandé à la municipalité de signer cette entente entre le 24 et le 31 mars 2022.

## Justification

Avec la hausse des coûts pour la réalisation des projets de construction, il est difficile d'évaluer si ce montant sera suffisant. Néanmoins, la Ville n'est que fiduciaire temporaire de ce montant. Cette somme et les intérêts générés devront être transmis à l'organisme qui assurera la réalisation du projet.

La convention de subvention a été validée par la Direction du greffe et affaires juridiques (VJ-2022-067).

## Aspects financiers

N/A

## Calendrier et étapes subséquentes

N/A

## PIÈCES JOINTES

- 181-03-2021
- CE-2020-104-DEC
- Validation juridique 2022-067
- Entente tripartite Ville de Terrebonne, MAMH et SHQ

**Responsable du dossier :**

*Joëlle Paiement*

**Date : 28 mars 2022**

---

**Joëlle Paiement, conseillère en développement social  
Direction du loisir et de la vie communautaire**

**Approbateur :**



Signature numérique de  
Jean-François Lévesque  
Date : 2022.03.28 12:17:58  
-04'00'

**Date : 30 mars 2022**

---

**Jean-François Lévesque, directeur  
Direction du loisir et de la vie communautaire**